

QUESTION ÉCRITE P-3652/09
posée par Costas Botopoulos (PSE)
à la Commission

Objet: Financement de la recherche sociale en Grèce

Les recherches fiables – particulièrement les recherches comparatives – dont le but est d'examiner les problèmes sociaux et de dépister les groupes de population les plus durement touchés par ceux-ci constituent un instrument indispensable à l'exercice de la politique. Cette constatation s'applique encore plus dans des pays marqués par un niveau élevé de pauvreté et par de fortes inégalités, comme c'est le cas en Grèce.

En Grèce, le Centre national d'études sociales, qui célèbre cette année son cinquantième anniversaire, est le seul organisme public de recherche dans le domaine des inégalités sociales, de la violence, de la criminalité et, plus généralement, des problèmes sociaux. Or, ces dernières années, l'aide publique octroyée audit Centre couvre à peine les dépenses salariales et les frais de fonctionnement de celui-ci. Des informations dignes de foi indiquent même que le gouvernement grec envisagerait de le fermer totalement.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission pourrait-elle répondre aux questions suivantes:

1. Dispose-t-elle de données comparatives, pour chaque État membre, relatives au financement de la recherche sociale?
2. Considère-t-elle que la fermeture éventuelle d'un organisme scientifique – représentant un État membre – soit acceptable et conforme aux législations européennes dans le domaine de la recherche et de la science?
3. Compte-t-elle formuler des recommandations à ce sujet au gouvernement grec, puisqu'en cessant de financer le Centre national d'études sociales, il ne permettra plus à la Grèce d'être représentée dans la recherche sociopolitique européenne au sens large, à savoir l'"Enquête sociale européenne"?